



**L'ENTREPRISE DANS LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES:  
QUELLE PLACE POUR LES GARANTIES FONDAMENTALES  
(NOTAMMENT DE PROCEDURE PENALE)?**

**Mercredi 21 mars 2012  
14h00 précises  
Séminaire présidé par M. Alain Macaluso**

Auditoire, Fédération des Entreprises Romandes, Genève  
98, rue de Saint-Jean, Genève

## **L'ENTREPRISE DANS LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES: QUELLE PLACE POUR LES GARANTIES FONDAMENTALES (NOTAMMENT DE PROCEDURE PENALE)?**

---

### **Objectifs du séminaire**

Les entreprises sont régulièrement prises à partie dans des procédures à caractère administratif. Ces procédures concernent souvent des violations alléguées de dispositions légales dans des domaines extrêmement divers : droit de la concurrence, droit de la surveillance des marchés financiers, droit fiscal, droit de l'environnement, etc. Dans ces contextes, les entreprises sont susceptibles d'encourir, au terme d'investigations parfois lourdes et contraignantes, des sanctions variées (amendes et autres sanctions financières, mesures interdictives, retraits d'autorisation, etc.).

Parallèlement à ces dispositions de droit administratif, l'entreprise est désormais soumise à une véritable responsabilité pénale (art. 102 CP) et donc aux règles de procédure ordinaires fixées en particulier dans le nouveau code de procédure pénale suisse (CPP).

Le séminaire a pour but d'exposer dans quelle mesure les entreprises qui font l'objet de procédures administratives pouvant aboutir au prononcé de sanctions sont légitimées à se prévaloir des garanties générales de procédure, en particulier celles de la procédure pénale, telles qu'elles découlent notamment de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), du Pacte ONU II, de la Constitution fédérale, voire du CPP.

Le séminaire commencera par une présentation de la délimitation entre procédures pénales et procédures non pénales selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, avant de s'intéresser à l'application de la CEDH dans le droit pénal et "crypto-pénal" européen. Dans une seconde partie, le séminaire abordera la position et les droits de l'entreprise dans les (nombreuses) procédures régies par la loi fédérale sur le droit pénal administratif et la relation de cette loi avec le code pénal et le CPP ; un dernier exposé illustrera les principes exposés précédemment au travers de l'examen de la position de l'entreprise dans les procédures relevant de la loi fédérale sur les cartels.

### **Présidence:**

#### **Alain Macaluso**

Professeur à l'Université de Lausanne, avocat, Poncet Turrettini Amaudruz  
Neyroud & Associés, Genève

### **Intervenants:**

#### **Andrew Garbarski**

Dr en droit, avocat, Bär & Karer, Genève

#### **Laurent Moreillon**

Professeur à l'Université de Lausanne, avocat, Lausanne

#### **Vincent Martenet**

Président de la Comco, professeur à l'Université de Lausanne, chargé de cours à l'IEUG,  
Genève

## PROGRAMME

---

- 14h00**      **Ouverture du séminaire**  
• Alain Macaluso
- 14h10**      **La distinction entre procédures pénales et procédures non pénales: le droit et la pratique suisses face à la jurisprudence de la CourEDH**  
• Alain Macaluso
- 14h40**      **Les garanties qui découlent de la CEDH dans le droit pénal et "crypto-pénal" européen**  
• Laurent Moreillon
- 15h20**      **Pause**
- 15h50**      **L'entreprise dans les procédures pénales-administratives (DPA)**  
• Andrew Garbarski
- 16h20**      **L'entreprise dans les procédures du droit de la concurrence**  
• Vincent Martenet
- 17h00**      **Fin du séminaire**

## Bulletin d'inscription

### **L'entreprise dans les procédures administratives: quelle place pour les garanties fondamentales (notamment de procédure pénale)?**

**Mercredi 21 mars 2012 à 14h00**

**Auditoire, Fédération des Entreprises Romandes, Genève  
98, rue de Saint-Jean, Genève**

Nom: .....Prénom: .....

Entreprise/ Institution: .....

Titre: .....

Rue: .....

Code postal: .....Ville: .....

Téléphone: ..... Fax: .....

E-mail: .....

Date: .....Signature: .....

- Je participerai au séminaire
- Je ne participerai pas, mais désire recevoir la documentation
- Je suis avocat-stagiaire à l'Etude..... et bénéficie du tarif réduit de CHF 60.-
- Je suis assistant/étudiant et bénéficie du tarif réduit de CHF 60.-

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce bulletin d'inscription au secrétariat, au plus tard le **27 février 2012** et de verser sur le CCP 12-3058-4, la finance de participation de:

- CHF 150.-** pour les membres
- CHF 200.-** pour les non-membres
- CHF 60.-** pour les avocats-stagiaires
- CHF 60.-** pour les assistants/étudiants

**(La documentation ne sera envoyée ou distribuée qu'après paiement des frais d'inscription).**

- Je désire adhérer à l'Association genevoise de droit des affaires (cotisation annuelle **CHF 50.-**) et souhaite recevoir un exemplaire des statuts:

Titre ou diplôme: .....

Profession: .....

Date: .....Signature: .....

**Inscription en ligne (agda.ch) ou bulletin à faxer à Mme Ruth Bise au numéro (022) 379 85 87 ou à nous retourner par poste (affranchissement au verso).**

## Autres informations

---

L'agda est l'association regroupant des praticiens, des magistrats et des enseignants actifs dans le domaine du droit des affaires. Chaque année, elle propose à ses membres trois à cinq séminaires, en général d'une après-midi, lors desquels des spécialistes présentent les développements récents en droit des sociétés, des contrats, fiscal, bancaire et financier, de la concurrence, de la propriété intellectuelle, pénal économique ainsi qu'en matière d'entraide internationale judiciaire et administrative.

## Membres du comité

---

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| François Bellanger (président) | Professeur, Université de Genève, avocat  |
| Martin Anderson                | Avocat, Baker & McKenzie, Genève  |
| Cédric Bossert                 | Avocat, Richemont International SA, Genève  |
| François Chaix                 | Juge, Tribunal fédéral, Lausanne  |
| Jérôme Desponds                | Expert-fiscal diplômé, Ernst & Young SA, Genève   |
| Bénédict Foëx                  | Professeur, Université de Genève  |
| Pierre-Marie Glauser           | Professeur, Université de Lausanne, avocat  |
| Alain Macaluso                 | Professeur, Université de Lausanne, avocat, Poncet Turrettini Amaudruz Neyroud & Associés, Genève |
| Vladimir Papakonstantinou      | Directeur adjoint, UBS SA, Genève   |
| Marc-André Renold              | Professeur, Université de Genève  |
| Rita Trigo Trindade            | Professeure, Université de Genève   |

## Avocats-stagiaires

---

La participation aux séminaires de l'agda compte au nombre des conférences requises par la commission d'examens de la profession d'avocat pour l'accomplissement du stage et fait l'objet d'une attestation à cette fin. Les stagiaires bénéficient d'un tarif préférentiel de CHF 60.- pour chaque séminaire, qui comprend la cotisation annuelle à l'association pendant la durée du stage.

## Nous contacter

---

Madame Ruth Bise  
agda  
Faculté de droit  
40, bvd du Pont-d'Arve  
CH-1211 Genève 4  
Tél. +41 22 379 85 73  
Fax +41 22 379 85 87  
[www.agda.ch](http://www.agda.ch)